

Arrêté n° AA-2025-09 du 26 septembre 2025
Portant délégation de signature financière (Monsieur Laurent DURRAND)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA et notamment son article 22.2 ;
- Vu l'arrêté AA-2025-08 du 26 septembre 2025 portant nomination de Monsieur Laurent DURRAND en tant que chef du département d'enseignement formation générale et humaine ;

Arrête

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Laurent DURRAND en tant que chef du département d'enseignement formation générale et humaine de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer ou de valider dans le système d'information dédié, dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- les engagements juridiques. Les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché conformément à la procédure interne en vigueur ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur l'entité budgétaire 900/SHS/SHSF01.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature. Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Article 3

Le Directeur Général des Services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

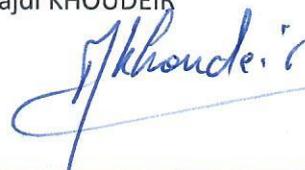
Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 26 septembre 2025, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 29/09/25

Par le délégataire,
Laurent DURRAND



Le Directeur,
Majdi KHOUDEIR



Transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le

29 SEP. 2025